Département de l'Hérault

COMMUNE DE VALERGUES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

Arrêté de police de circulation
JOCELYN BOIX CONSTRUCTION
INSTALLATION D'ECHAFAUDAGE
37 Grand Rue
Le Jeudi 16 Novembre 2023 de 7 h 00 à 18 h 00

Arrêté n°2023/11/265

Le maire de la commune de VALERGUES,

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu la demande faite par **JOCELYN BOIX CONSTRUCTION** (dénommé le demandeur), représentée par Jocelyn BOIX, 22 Place Auguste Renoir – 34 130, en date du 13 Novembre 2023, concernant « **L'IMPLANTATION D'UN ECHAFAUDAGE** » – Grand Rue - 34130 VALERGUES,

Considérant qu'il est nécessaire, d'autoriser **JOCELYN BOIX CONSTRUCTION** à installer un échafaudage, 37 Grand Rue - 34130 VALERGUES, le Jeudi 16 Novembre 2023 de 7 h 00 à 18 h 00,

ARRETE :

Article 1er : L'installation d'un échafaudage, sous l'entière responsabilité de l'entreprise **JOCELYN BOIX CONSTRUCTION** est autorisée, à hauteur du 37 Grand Rue, le Jeudi 16 Novembre 2023 de 7 h 00 à 18 h 00,

JOCELYN BOIX CONSTRUCTION veillera à ce que l'installation de l'échafaudage soit réalisée conformément aux règles de sécurité en vigueurs.

Une attention particulière sera portée sur la protection contre les chutes éventuelles de débris, au regard de la fréquentation régulière de piétons à proximité directe de la zone d'implantation.

Article 2 : *Une signalisation en amont et en aval du chantier devra impérativement être mise en place pour alerter les usagers de la présence d'un chantier et des précautions seront prises pour garantir la sécurité de tous.*
La signalisation et la mise en sécurité restent à la charge de **JOCELYN BOIX CONSTRUCTION**

Article 3 : L'accès des riverains et des secours est conservé. Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 4 : Dès l'achèvement des travaux, le demandeur devra enlever tous les décombres et matériaux, réparer tous les dommages éventuellement causés et rétablir la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

Article 5 : Tout manquement ou infraction au présent arrêté sera constaté et poursuivi selon la règlementation en vigueur.

Article 6 : Madame la secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera affiché en mairie, diffusé sur le site de la Commune et affiché sur le chantier par le demandeur.

VALERGUES, le 13 Novembre 2023,
Le Maire, Gérard LIGORA

MAIRIE DE VALERGUES ★ 34 (Hérault) ★